

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Circulaire n° 99-12 du 22 février 1999 relative à divers indices et index : ingénierie, peinture routière, végétaux et graines, bâtiment

NOR : *EQUE9910028C*

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant ;

Circulaire complétée par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ; Messieurs les ingénieurs généraux des ponts et chaussées et inspecteurs généraux chargés d'une circonscription territoriale ; Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégations régionales à l'architecture et à l'environnement ; centres d'études techniques de l'équipement d'Aix-en-Provence, de Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Nantes et Rouen ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Rouen, Toulouse et Tours ; services spécialisés de navigation à Lyon, à Nancy, de la Seine à Paris, à Strasbourg et à Toulouse ; services de navigation ; service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon ; services spéciaux des bases aériennes des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et d'Île-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement ; services départementaux de l'architecture ; services maritimes des ports de Boulogne et de Calais, du Nord [Dunkerque], de la Seine-Maritime [Le Havre et Rouen], de la Loire-Atlantique [Nantes], de la Gironde [Bordeaux] et des Bouches-du-Rhône [Marseille]) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes - Saint-Nazaire, Bordeaux, Strasbourg, Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le directeur du service technique de l'urbanisme ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le chef du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le chef du service d'études des transports urbains ; Monsieur le chef du centre d'études techniques des tunnels ; Monsieur le chef du service de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le chef du service technique des remontées mécaniques ; Monsieur le chef du service technique des bases aériennes ; Monsieur le chef du service technique des phares et balises ; Monsieur le chef du service central technique des ports maritimes et des voies navigables ; Messieurs les chefs de service de l'aviation civile à Nouméa et Papeete.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'indice peinture routière ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index Bâtiments nationaux BT du mois de novembre 1998.

Pour le ministre et par
délégation :

Pour le directeur empêché :
*Le sous-directeur du bâtiment
et des travaux publics,
J.-M. Etienne*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de novembre 1998
(base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	548,3
Terrassements	BT 02	581,5

Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie : Béton	BT 03	572,8
Briques	BT 04	517,7
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	514,2
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	388,4
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	541,1
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	528,2
Revêtements en : Plastiques	BT 10	694,0
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	609,1
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	559,5
Mosaïque en bois collé	BT 13	556,2
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	546,2
Charpente bois en : Résineux de pays	BT 15	413,4
Résineux d'importation	BT 16	469,1
Chêne	BT 17	439,5
Menuiserie bois et sa quincaillerie : Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	529,8
Extérieure et escaliers : Bois tropicaux	BT 19	557,1
Chêne	BT 20	501,3
Résineux d'importation	BT 21	505,6
Résineux de pays	BT 22	486,7
Parquets en : Résineux d'importation	BT 23	369,3
Résineux de pays	BT 24	489,7
Feuillu	BT 25	519,6
Fermeture de baies en : Plastique (3)	BT 26	484,9
Aluminium	BT 27	461,0
Métal ferreux	BT 28	425,3
Couverture et accessoires : Ardoises de schiste	BT 30	595,3
Tuiles en terre cuite	BT 32	467,8
Tuiles en béton	BT 33	523,1
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	449,0
Bardeaux d'asphalte	BT 35	475,1
Étanchéité : Asphalte	BT 36	638,7
Multicouche	BT 37	666,0
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	638,7
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	640,9
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	486,9
Menuiserie : En acier et serrurerie	BT 42	450,1
En alliage d'aluminium	BT 43	481,3
Vitrerie	BT 44	642,9
Miroiterie	BT 45	598,5
Peinture, tenture	BT 46	627,3

Electricité	BT 47	703,0
Ascenseurs	BT 48	523,9
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement étanchéité	BT 49	109,7
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	118,3
Menuiseries PVC	BT 51	123,2
Imperméabilité de façades	BT 52	101,1
Etanchéité asphalte-multicouche	BT 53	98,5
<p>Valeur de l'indice salaire national : 313,3 (base 100 : octobre 1979).</p> <p>(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).</p> <p>(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).</p> <p>(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.</p> <p>(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.</p> <p>L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.</p> <p>L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).</p>		

LES INDEX DU BATIMENT

EVOLUTION DE L'INDEX BT01:

Evolution mensuelle:

novembre 1998 548,3
octobre 1998 549,4

Variation **-0,20%**

Evolution annuelle:

novembre 1998 548,3
novembre 1997 549,7

Variation **-0,25%**

EVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISE:

Evolution mensuelle:

novembre 1998 313,3
octobre 1998 312,5

Variation **+0,26%**

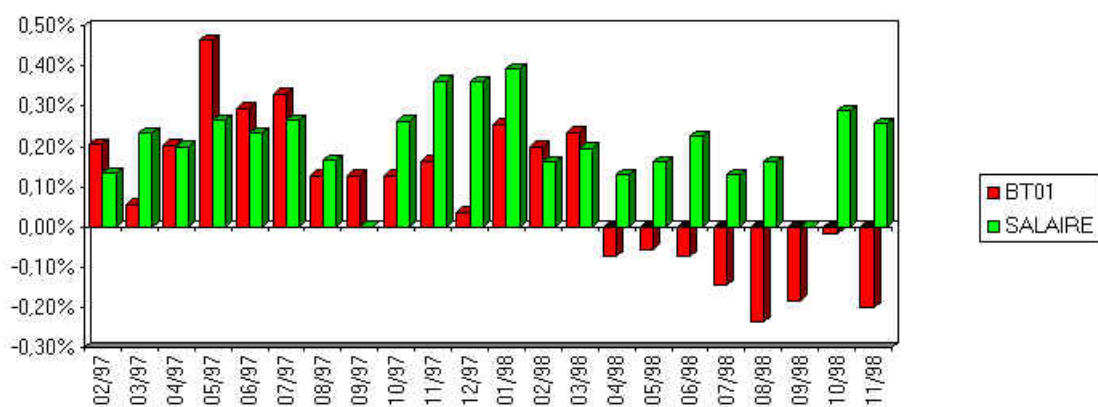
Evolution annuelle:

novembre 1998 313,3
novembre 1997 305,7

Variation **+2,49%**

Les index du bâtiment

Evolution mensuelle du BT01 et de l'indice Salaire (1998)



INDEX INGÉNIERIE

Janvier 1997	596,9
Février 1997	598,5
Mars 1997	598,5
Avril 1997	598,5
Mai 1997	598,5
Juin 1997	598,1
Juillet 1997	598,3
Août 1997	598,3
Septembre 1997	599,9
Octobre 1997	599,9
Novembre 1997	599,9
Décembre 1997	599,9
Janvier 1998	601,8
Février 1998	603,7
Mars 1998	604,5
Avril 1998	605,9
Mai 1998	606,2
Juin 1998	606,9
Juillet 1998	606,9
Août 1998	605,3
Septembre 1998	605,3
Octobre 1998	606,9
Novembre 1998	605,3

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

(base 100 en janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation du 5 octobre 1987, J.O. du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [T.R.O.], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Janvier 1997	127,0
Février 1997	130,0
Mars 1997	129,4

Avril 1997	129,2
Mai 1997	129,3
Juin 1997	129,0
Juillet 1997	128,7
Août 1997	129,0
Septembre 1997	129,3
Octobre 1997	129,4
Novembre 1997	129,8
Décembre 1997	129,9
Janvier 1998	129,7
Février 1998	129,6
Mars 1998	129,0
Avril 1998	128,9
Mai 1998	128,8
Juin 1998	128,4
Juillet 1998	128,1
Août 1998	128,5
Septembre 1998	128,7
Octobre 1998	128,9
Novembre 1998	128,8

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(CF. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

Janvier 1997 107,7
Février 1997 107,7
Mars 1997 107,7
Avril 1997 107,7
Mai 1997 107,7
Juin 1997 107,7
Juillet 1997 107,7
Août 1997 107,7
Septembre 1997 122,4
Octobre 1997 122,4
Novembre 1997 122,4
Décembre 1997 122,4
Janvier 1998 121,1
Février 1998 121,1
Mars 1998 121,1
Avril 1998 126
Mai 1998 126
Juin 1998 126
Juillet 1998 134,5
Août 1998 134,5
Septembre 1998 134,5
Octobre 1998 113,4
Novembre 1998 113,4

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990 184,2
De septembre 1990 à août 1991 197,0
De septembre 1991 à août 1992 202,9
De septembre 1992 à août 1993 212,6
De septembre 1993 à août 1994 217,0

De septembre 1994 à août 1995 214,5
 De septembre 1995 à août 1996 213,6
 De septembre 1996 à août 1997 215,0
 De septembre 1997 à août 1998 220,3
 De septembre 1998 à août 1999 245,1

FRAIS DIVERS

Septembre 1996	102,4
Octobre 1996	101,8
Novembre 1996	101,6
décembre 1996	101,8
Janvier 1997	101,6
Février 1997	101,8
Mars 1997	101,0
Avril 1997	101,0
Mai 1997	101,5
Juin 1997	101,5
Juillet 1997	101,9
Août 1997	101,7
Septembre 1997	101,7
Octobre 1997	100,8
Novembre 1997	100,7
décembre 1997	100,8
Janvier 1998	100,9
Février 1998	101,3
Mars 1998	101,3
Avril 1998	101,1
Mai 1998	101,0
Juin 1998	101,2
Juillet 1998	101,2
Août 1998	100,8
Septembre 1998	100,8
Octobre 1998	100,6
Novembre 1998	100,6

INDICE PEINTURE ROUTIÈRE

(Application de la circulaire n° 74-51 du 11 avril 1974 relative à la détermination des prix de règlement des marchés publics de fournitures passés avec l'Etat)

PM (produits de marquage)
 (Base 100 : janvier 1974)

Janvier 1997 459,2
 Février 1997 459,2
 Mars 1997 459,2
 Avril 1997 459,2
 Mai 1997 459,2
 Juin 1997 459,2
 Juillet 1997 459,2
 Août 1997 459,2
 Septembre 1997 459,2
 Octobre 1997 459,2
 Novembre 1997 459,2

Décembre 1997 459,2
Janvier 1998 459,2
Février 1998 459,2
Mars 1998 459,2
Avril 1998 459,2
Mai 1998 459,2
Juin 1998 459,2
Juillet 1998 459,2
Août 1998 459,2
Septembre 1998 459,2
Octobre 1998 459,2
Novembre 1998 459,2

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)
(Base 100 : novembre 1998)

Novembre 1998 100